DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 11 décembre 2023

Nombre de conseillers : *En exercice : 11* *Présents : 7* *Excusés : 2* *Absents : 2* *Votants : 8*	*L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian EXCOFON, Maire.* *Présents : : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN, Thierry TEYPAZ, Marie-José LIGOUZAT, Dominique TEYPAZ, Gérard VIALLIS.*
Date de la convocation : *04/12/2023*	*Excusés : Jérémie MONGELLAZ pouvoir donné à Christian EXCOFFON, Laetitia SOCQUET-JUGLARD* *Absent : Jean-Loup MARTIN Jacky MARIN-LAMELLET,* *A été élu secrétaire de séance : Gérard VIALLIS*

Délibération n° 2023-D67 - Station de Crest-Voland-Cohennoz - Remboursement et tarifs des frais de secours Saison d'hiver 2023-2024

Vu l'article 97 de la loi Montagne et l'article 54 de la loi 2006-276 relative à la démocratie de proximité, permettant aux communes de facturer le coût d'intervention pour les secours effectués lors de la pratique sportive ou de loisirs selon la réglementation en vigueur,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer, comme chaque année, sur le principe du remboursement des frais de secours engagés par la commune sur son territoire à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique du ski alpin, du ski de fond ou de toute autre activité sportive ou de loisirs et de fixer les tarifs à compter de l'ouverture de la station et ce, pour la saison d'hiver 2023-2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés *(8 voix pour)* ***:***

- ***Décide*** d'adopter le principe du remboursement des frais de secours engagés par la commune sur son territoire à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique du ski alpin, du ski de fond ou de toute autre activité sportive ou de loisirs.

- ***Fixe***, pour la saison 2023-2024, les tarifs de secours /hors-pistes suivants :

PISTES BALISEES

Front de neige ..... **73.00 €** (dont 15 € de frais de dossier)

Zone A – zone rapprochée... .... **245.00 €** (dont 15 € de frais de dossier)
Evacuation par traîneaux avec retour vers la station
Ski alpin : La Tour du Pin – La Criée – La Varoche
Ski de fond : Piste de fond du Plan du Crest et du Cernix

Zone B – zone éloignée..... ..... **425.00 €** (dont 15 € de frais de dossier)
Ski alpin : Les Reys – Les Molliettes - Le Mont-Lachat
Arrivée du télésiège du Cernix
Ski de Fond : Le Mont-Lachat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-217300888-20231211-2023-D67M1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2023
Affichage : 14/12/2023

HORS DES PISTES BALISEES

Zones exceptionnelles hors-pistes..... **798.00 €** (dont 15 € de frais de dossier)

SECOURS AUX FRAIS REELS ENGAGEES

Forfait de base : **798 euros** majorés, suivant les cas, des taux horaires suivants :

1. Chenillette (y compris chauffeur)..... **215.00 €/H**
2. Pisteur secouriste..... **58.00 €/H**
3. Scooter (y compris pisteur)..... **85.00 €/H**
4. Véhicule 4X4 (y compris chauffeur)..... **88.00 €/H**

↳ ***Fixe***, pour la saison 2023-2024, les tarifs des secours héliportés suivants :

Indépendamment de la zone de secours, en cas de besoin de l'intervention d'un hélicoptère et s'il est impossible d'obtenir celui de Megève ou d'Annecy, il sera fait appel au SAF de Courchevel, pour un prix de 76.21 euros HT la minute. Ce tarif pourra faire l'objet d'une revalorisation mensuel en raison du coût du carburant.

↳ ***Fixe***, pour la saison 2023-2024, les tarifs des transports en ambulance suivants :

Evacuation en ambulance du bas des pistes vers les cabinets médicaux ..... **345,00 €**
Evacuation en ambulance du bas des pistes vers les hôpitaux Albertville/Sallanches ..... **481,00 €**

↳ ***Fixe,*** pour la saison 2023-2024, les tarifs d'interventions dites « transports bas de piste » par le SDIS, en cas de carence d'ambulance privée, comme suit :

Evacuation en VSAV du bas des pistes vers les cabinets médicaux ..... **229,00 €**
Evacuation en VSAV du bas des pistes vers les hôpitaux Albertville/Sallanches/Moutiers..... **359,00 €**

↳ ***Autorise*** Monsieur le Maire, à faire procéder au remboursement des frais de secours.

↳ ***Dit*** que les tarifs ci-dessus seront facturés aux blessés ou à leurs ayants droit.

↳ ***Autorise*** Monsieur le Maire, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifiée conforme et exécutoire.

Le Maire,
Christian EXCOFFON

MAIRIE DE COHENNOZ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Savoie)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-217300888-20231211-2023-D67M1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2023
Affichage : 14/12/2023